

26 AOÛT 2020

Mobilité



Montpellier 3M

POUR UNE MÉTROPOLE ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, LES TRANSPORTS EN COMMUN DEVIENNENT GRATUITS LES WEEK-ENDS POUR LES HABITANTS

Dès le 5 septembre 2020, les habitants de la métropole de Montpellier pourront voyager gratuitement tous les week-ends à bord des bus et tramways du réseau TaM.

Cette mesure écologique et économique phare annoncée par Michaël DELAFOSSE, Maire de la Ville de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole, marque la première phase de la mise en place de la gratuité des transports en commun pour les habitants de la Métropole. À cette occasion, Montpellier Méditerranée Métropole crée le Pass week-end gratuit, utilisable de manière simplifiée avec l'application mobile M'Ticket TaM.



Une mesure vertueuse qui s'appuie sur quatre grands principes :

- **une transition écologique engagée** pour réduire les émissions de CO₂, améliorer la qualité de l'air via le report modal de la voiture personnelle vers les transports en commun et valoriser les transports respectueux de l'environnement ;
- **l'amélioration du pouvoir d'achat des familles** avec une réduction des dépenses de déplacement favorisant la mobilité de tous les Métropolitains ;
- **le développement économique du territoire** renforçant l'attractivité du commerce de proximité.
- **Mieux redistribuer l'impôt des Montpelliérains qui payent leur transport plusieurs fois.**

LA GRATUITÉ EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DU POUVOIR D'ACHAT ET DE L'ÉCONOMIE

La nouvelle équipe élue à la Métropole de Montpellier s'engage pour la gratuité des transports en commun pour les habitants du territoire avec une mise en œuvre progressive durant le mandat. Rappel des grands principes qui guident cette volonté.



Avec l'engagement pour la gratuité des transports, Montpellier porte une grande ambition écologique et sociale ; c'est la première métropole de France à la mettre en œuvre.

Michaël DELAFOSSE

Maire de Montpellier

Président de Montpellier Méditerranée Métropole

METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Montpellier Méditerranée Métropole met en œuvre la transition écologique et se positionne comme pionnière avec des solutions ambitieuses pour lutter contre le réchauffement climatique. Instituer la gratuité des transports pour les habitants de la Métropole permet de protéger l'environnement en incitant aux changements de comportement sans pénaliser les plus fragiles. Grâce à cette nouvelle mesure, Montpellier deviendra une métropole exemplaire pour relever ce défi.

RENFORCER LE POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES

L'augmentation du pouvoir d'achat est une revendication forte pour de nombreux habitants de la métropole et tout particulièrement de la ville de Montpellier où les difficultés sociales sont importantes. La gratuité des transports permettra à de nombreuses familles qui ne pouvaient pas bénéficier d'une tarification réduite (aujourd'hui elle n'existe que pour certains chômeurs ou bénéficiaires du RSA...), d'économiser sur les dépenses de transport.

SOUTENIR LE COMMERCE DE PROXIMITÉ

Le commerce de proximité, en particulier celui du centre-ville de Montpellier, est en crise face à la concurrence des zones commerciales périphériques facilement accessibles en voiture. Parmi les nombreuses mesures de relance de son attractivité, celle de la gratuité des transports a fait ses preuves dans d'autres agglomérations tout en protégeant l'environnement.

MIEUX REDISTRIBUER L'IMPÔT DES MONTPELLIÉRAINS

Alors que les visiteurs extérieurs à la métropole payent leurs transports en commun une seule fois à travers l'achat du billet, les habitants de la métropole les financent trois fois : une 1^{ère} fois à travers les tickets ou l'abonnement ; une 2^e fois à travers leurs impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) ; une 3^e fois à travers le versement mobilité (ex versement transport) payé par les entreprises où ils travaillent. La gratuité des transports permet ainsi de mieux redistribuer l'impôt des Montpelliérains.



La gratuité des transports en commun c'est du pouvoir d'achat en plus pour les familles, c'est l'écologie incitative pour tous, c'est récompenser les comportements vertueux.

Julie FRÊCHE

Vice-présidente déléguée au transport et aux mobilités actives

LA PREMIÈRE MÉTROPOLÉ FRANÇAISE À INSTAURER LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS

Montpellier Méditerranée Métropole est la première métropole française à mettre en œuvre la gratuité des transports pour ses habitants. Celle-ci s'effectuera par étape durant le mandat avec dès le 5 septembre 2020 la gratuité pour les habitants durant les week-ends. Elle sera ensuite étendue aux seniors et jeunes toute la semaine puis enfin d'ici la mi-mandat à tous les habitants de la métropole.

LE PASS WEEK-END GRATUIT, PREMIÈRE PHASE DE LA GRATUITÉ

Un titre de transport gratuit réservé aux habitants de la métropole

Première phase de la mise en œuvre de la gratuité, Montpellier Méditerranée Métropole crée le Pass week-end gratuit. Ce titre de transport est réservé à tous les habitants du territoire de la Métropole. Pour voyager en règle, les usagers devront valider leur Pass week-end gratuit lors de chaque montée dans le bus et le tramway. Il sera disponible depuis l'appli M'Ticket TaM et sur la carte TaM.

Des démarches simplifiées avec l'application M'Ticket TaM

Montpellier Méditerranée Métropole et TaM simplifient les démarches des habitants en proposant notamment un enregistrement direct depuis l'appli M'Ticket TaM, disponible sur Google Play Store et App Store. Dès ce 26 août, photo, pièce d'identité et justificatif de domicile suffisent à obtenir le Pass week-end gratuit, 100% dématérialisé.

L'utilisation avec une carte TaM

Si l'utilisateur ne dispose pas de smartphone ou s'il est déjà détenteur d'une carte TaM (non-abonné), les démarches peuvent aussi se faire :

- En ligne, à partir du site tam-voyages.com. Un mail sera alors adressé aux détenteurs de la carte TaM leur permettant de la charger dans les distributeurs automatiques de titres, situés sur les quais des stations de tramway.
- Dans les Espaces Mobilité TaM : rue Jules Ferry, rue Maguelone à Montpellier et au P+tram Mosson.
- Dans les Espaces Mobilité temporaires ouverts pour l'occasion au sein des P+tram Sabines, Notre-Dame de Sablassou, Occitanie et Circé.

La demande sera traitée dans un délai de 48h et un courriel de confirmation sera envoyé. Un Pass week-end gratuit sera envoyé sous forme de QR Code pour profiter immédiatement de la gratuité des transports le week-end. En cas de contrôle, le Pass week-end gratuit temporaire doit impérativement être accompagné d'une pièce d'identité.

La carte TaM sera transmise par voie postale à domicile.

Une vingtaine d'Ambassadeurs de la gratuité seront présents sur les quais des principaux arrêts de tramway les premiers samedis. Ils guideront les usagers et répondront à leurs questions pratiques.

UNE BAISSÉ DE 10% DES TARIFS DES ABONNÉS

Afin de ne pas léser les abonnés, une baisse de 10 % des abonnements sera également mise en place. Elle sera appliquée après le prochain Conseil de Métropole le 15 septembre qui devra entériner la décision.

UNE MÉTROPOLE EXEMPLAIRE POUR DES MOBILITÉS ZÉRO-CARBONE

La nécessité d'offrir des services de mobilité plus respectueux de la planète constitue un enjeu majeur pour l'équipe nouvellement élue à la Ville de Montpellier et à Montpellier Méditerranée Métropole. Outre la gratuité des transports, ce mandat sera marqué par un plan d'urgence mobilités zéro carbone avec notamment :

- plan mobilités actives de 150 millions d'euros (marche, vélo, personnes à mobilité réduite) ;
- construction d'un réseau express vélo (REVé) ;
- généralisation du 30 km/h en ville (hors grand axe) ;
- réalisation de la ligne 5 de tramway ;
- nouveau réseau de bus express sur voies réservées ;

- création d'une zone à faible émission sur le territoire de la métropole avec la sortie progressive du diesel pour les poids lourds ;
- installation d'un réseau de capteurs de pollution dans tous les groupes scolaires de la ville pour mesurer l'efficacité des politiques menées.

L'URGENCE D'AGIR POUR LE CLIMAT ET CONTRE LA CONGESTION DE LA MÉTROPOLE

Agir pour le climat et protéger la santé

A Montpellier, 40 % des émissions de CO2 proviennent des transports dont l'automobile. Selon le diagnostic établi par le Plan climat 2013-2018 de l'Agglomération, Montpellier émet 1,7 tonne équivalent CO2 par habitant contre 1,6 à Grenoble et 1,3 à Nantes. Cette pollution entraîne une forte dégradation de l'air dont toutes les études démontrent qu'elle est source de maladies. La gratuité des transports en commun, avec la flotte propre de TaM (tramways ou bus au gaz naturel), offre un choix de mobilité respectueux pour la planète.

Réduire les embouteillages

Montpellier est confrontée à une congestion automobile croissante et il devient extrêmement difficile de circuler en voiture. Les classements nationaux et internationaux sont largement négatifs : 9^e en France pour TomTom, 8^e pour l'observatoire Inrix et 3^e par le temps perdu dans les embouteillages (source : MidiLibre.fr).

Ce sont près de 140 000 véhicules qui entrent et sortent chaque jour dans la ville de Montpellier soit 280 000 déplacements dégradant fortement la qualité de vie des Montpelliérains par les embouteillages et leurs nuisances : augmentation de la durée des déplacements, baisse de la qualité de l'air, bruit, incivilités routières.

La gratuité incitera les automobilistes à franchir le pas des transports en commun, partiellement ou en totalité, en déposant sa voiture dans un parking relais par exemple.

Ainsi à Dunkerque, près d'un an après la mise en place de la gratuité, 48 % des nouveaux usagers du bus viennent de la voiture (Source : Urbis)



En France, le droit à l'éducation fut la grande question du XIX^e siècle, le droit à la santé celle du XX^e et le droit à la mobilité sera celle du XXI^e siècle.

Michaël DELAFOSSE

Maire de Montpellier

Président de Montpellier Méditerranée Métropole

LE VRAI/FAUX SUR LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN

La gratuité des transports en commun est réservée aux petites agglomérations.

FAUX

Si la gratuité des transports a démarré dans des villes de taille moyenne telles que Châteauroux ou Aubagne, elle s'est élargie depuis à des agglomérations plus importantes comme Niort ou Dunkerque (200 000 habitants) et existe à l'étranger à Tallin, capitale de l'Estonie qui compte 450 000 habitants, soit un peu moins que la Métropole de Montpellier*.

De nombreuses villes et même pays travaillent à la mettre en place. Depuis le 29 février 2020, le Luxembourg a mis en place la gratuité des transports en commun dans tout le pays**.

La gratuité réduit les investissements nécessaires au développement du réseau.

FAUX

Selon Maxime Huré, Président du comité scientifique de l'Observatoire des villes du transport gratuit*** : « Certaines idées reçues ont été battues en brèche comme l'affirmation selon laquelle les réseaux gratuits seraient plus dégradés que les autres. A Dunkerque ou à Châteauroux, rien de tel n'a été observé. On remarque qu'il y a plus d'usagers et que les politiques y investissent davantage contrairement à ce qu'on pourrait croire ».

A Montpellier les transports en commun sont déjà saturés.

FAUX

Seule la ligne 1 du tramway, sur le tronçon Saint Eloi - Albert 1^{er} est saturée. Les autres lignes ne souffrent d'aucun problème de capacité.

Enfin, l'urgence, avec la ligne 5 du tramway est de construire un réseau de bus à haut niveau de service circulant en sites propres afin d'augmenter l'attractivité du bus à Montpellier.

Il faudra valider son titre de transport à chaque montée dans les bus ou les tramways.

VRAI

La validation du titre de transport est nécessaire car la gratuité est réservée aux seuls habitants de la Métropole. Par ailleurs, la validation permet également d'évaluer la fréquentation par ligne et ainsi d'ajuster l'offre de transport pour un service qualitatif tout au long de l'année.

* Source : Wikipédia

** Source : Le Monde du 01/03/2020

*** Source : Ville, Rail & Transports 615 septembre 2018



@PresseMTP
#Mobilités

newsroom.montpellier3m.fr

Contact presse –

Axelle CHEVALIER

04 67 34 72 09 / 06 28 10 47 87

axelle.chevalier@ville-montpellier.fr

Sophie PEROUX-LEPAGE

04 67 13 69 78 / 06 99 60 09 18

s.lepage@montpellier3m.fr